

Bulletin de la SSHY 1882, pp XXI et XXII

SÉANCE DU 2 JUILLET 1882. PRÉSIDENCE DE M. CHALLE.

Le procès-verbal de la dernière séance étant lu et adopté, M. le président donne connaissance d'une lettre de remerciements adressée par M. l'abbé Nicolas. A l'occasion de sa nomination, M. Nicolas rappelle son origine auxerroise et il se met à la disposition de la Société, pour tout ce qui pourra l'intéresser dans la contrée qu'il habite.

Statue Fourier. M. le président lit encore une lettre de M. Desmaisons, au sujet du déplacement de la statue de Fourier. Cette lettre est ainsi conçue

Monsieur le Président,

Ne pouvant, à mon grand regret, assister à la réunion du 2 juillet, j'ai l'honneur de vous adresser, par écrit, une communication que j'avais le projet de faire en séance. Ma lettre du 15 courant à M. le Maire d'Auxerre, que je transcris littéralement ci-après, constitue en réalité cette communication

« Auxerre, 15 juin 1882.

« Monsieur le Maire,

« Les travaux d'agrandissement du collège nécessitent le déplacement du jardin botanique, et, en même temps, celui de la statue de notre illustre compatriote Fourier.

Il m'a été dit que l'Administration municipale n'était pas encore fixée sur l'emplacement nouveau que doit occuper cette statue.

Permettez-moi, à cette occasion, d'appeler votre attention sur l'un des arrière-becs du pont d'Auxerre, où reposait autrefois « le Hyndart pour aider à conduire les battaulx, tant à montée que à vallée de dessous le dict pont. »

Cet arrière-bec, beaucoup plus développé que les autres, présente à sa partie supérieure une plate-forme qui semble suffisante pour recevoir, après avoir été rehaussée au niveau du trottoir, le soubassement, le piédestal et la statue de Fourier.

Je crois que l'œuvre du sculpteur Faillot, bien dégagée et aérée, produirait un bon effet sur le pont, et donnerait un caractère plus monumental à l'entrée du chef-lieu du département. On ferait, en somme, pour le pont d'Auxerre, ce qu'a fait Paris pour le Pont-Neuf, avec la statue de Henri IV.

La dépense serait, d'ailleurs, peu considérable elle consisterait uniquement dans l'exhaussement du massif actuel jusqu'au niveau du trottoir; dans une modification du garde-corps en fonte, qui devrait être interrompu à la rencontre de la plate-forme, et disposé de manière à la contourner, pour permettre aux curieux d'examiner les bas-reliefs du soubassement.

Je vous livre mon idée, monsieur le Maire, et je vous serai très reconnaissant, si vous voulez bien l'accueillir et la soumettre au Conseil municipal, en l'appuyant.

Recevez, etc.

« P.-S. Il est à présumer que l'Administration des Ponts et chaussées n'apporterait aucun obstacle dans l'espèce; on pourrait d'ailleurs, au besoin, en référer à M. le ministre des travaux publics. »

J'ai pensé que notre Société, qui est intervenue dans différentes circonstances où il s'agissait de donner un avis, soit sur des emplacements de statues, soit sur la conservation de monuments, etc., pourrait, sans sortir de ses attributions, et si elle partage ma manière de voir, prendre une délibération qui, serait transmise à l'administration municipale pour en solliciter la réalisation.

Vous penserez, sans doute, ainsi que mes honorables collègues, que la statue de Fourier a déjà subi assez de déplacements, et qu'il serait temps de lui procurer enfin un asile assuré.

Après quelques observations présentées, à l'occasion de cette lettre, par MM. Challe, Lorin et Monceaux, l'assemblée décide qu'une commission spéciale sera chargée d'étudier l'emplacement à proposer à la municipalité pour le transfèrement de la statue Fourier. Sont désignés pour faire partie de cette commission MM. Quantin, de Marsilly, Lethier, de Bogard et Challe.